

**Projet de RESOLUTIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE Extra ORDINAIRE**  
**19 Septembre 2014**

\* \* \* \*

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extra Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif aux modalités et conditions d'augmentation du capital de la société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » réservé au partenaire stratégique approuve :

- L'augmentation du capital d'un montant de 25 000 000 dinars repartie en 5 000 000 actions de valeur nominale de 5 dinars, passant le capital de 75 000 000 dinars à 100 000 000 dinars.
- Cette augmentation sera réservée à un partenaire stratégique pour détenir 25% du capital social de la société ;
- La suppression de droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital

Cette résolution est approuvée .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire accorde au conseil d'administration toutes les attributions et toutes les autorités pour la fixation des modalités et des conditions d'accomplissement de cette augmentation du capital conformément à la législation en vigueur.

Cette résolution est approuvée .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant légal de l'accomplissement de toutes les formalités légales des présentes.

Cette résolution est approuvée .....

Le Président Directeur Général

LAMIA BEN MAHMOUD